



Saint-Germain
lès-Corbeil

Objet : Convocation conseil municipal

Affaire suivie par Pauline LECOMTE-CARRETO

Responsable juridique et des achats

Tél. : 01.69.89.79.61 / affaires.generales@sglc.fr

**Mesdames et Messieurs les membres du
CONSEIL MUNICIPAL**

Saint-Germain-lès-Corbeil, le 23 septembre 2025

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

**LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025 à 20 H 00
en mairie**

ORDRE du JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025
2. Budget supplémentaire 2025
3. Retrait de la délibération n°27-2025
4. Modification du tableau des effectifs
5. Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) relative à l'assistance technique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi
6. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe assurance statutaire 2027-2030 du Centre Interdépartemental de Gestion
7. Convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique
8. Modalités de prise en charge des frais lors de déplacements professionnels temporaires
9. Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Germain-lès-Corbeil : bilan de la concertation et approbation
10. Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Germain-lès-Corbeil : modalités de mise à disposition du public
11. Convention de mise à disposition des données urbaines entre Grand Paris Sud et la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil,
12. Attribution complémentaire de subventions aux associations
13. Avis sur les ouvertures dominicales 2026
14. Adhésion au groupement de commandes pour l'entretien des terrains engazonnés et synthétiques avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Pour chacun des points énumérés ci-dessus qui seront soumis à une délibération, des notices explicatives sont jointes à la présente convocation.

Selon le Code Général des Collectivités Locales, selon l'article L. 121-15-1 du code des communes et, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 approuvé à l'unanimité, **seules les déclarations écrites des Conseillers Municipaux remises en Mairie seront contenues dans le Procès-Verbal.**

La présente convocation, affichée en mairie et publiée sur les supports informatiques de la commune, vous est transmise par voie dématérialisée conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité » ou sera adressée par écrit au conseiller municipal qui en fait la demande écrite à la Direction Générale des Services.

Veuillez croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

*Vice-président en charge de la politique sportive de Grand Paris Sud,
Conseiller départemental, président délégué aux Sports,*

Yann PÉTEL

Affichage mairie et
publication site internet de la ville le 23-09-2025

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil
2 route de Lieusaint – 91250
Département de l'ESSONNE



Tél. : 01 69 89 70 70
Fax : 01 60 75 01 91
Courriel : contact@sglc.fr

<https://www.saint-germain-les-corbeil.org/>